

JOURNAL DE M. DUMAS, GOUVERNEUR DE L'ISLE DE FRANCE

=====

Texte intégral du journal du Général Dumas, document coté 20J-133

Aux Archives départementales du Tarn et Garonne à Montauban.

=====

Aller au sommaire du Journal => <http://www.pierre-poivre.fr/JOURNAL-DUMAS-SOMMAIRE.html>

Journal du mois de mars 1768

Du mardi 1^{er} mars.

Le navire particulier *le Solide* est arrivé ; le détachement de la Légion s'est très bien comporté ; le Sr Dufort qui le commandait est un officier intelligent et attentif. Nulle plainte de sa part ni contre lui. Nous avons reçu par ce navire des duplicata de quelques lettres communes et une nouvelle ordonnance sur la comptabilité de la Légion.

Envoyé jusqu'à ce jour par le vaisseau *le Beaumont* venant de Chine.

Du mercredi 2 mars.

J'apprends que M. Fournier a une attaque d'apoplexie, cela m'inquiète fort, car c'est un officier qui serait difficile à remplacer.

J'ai employé toute la journée à mes dépêches.

Du jeudi 3 mars.

Départ des navires *le Bertin* et *le Vilvault* [Villevault] dans la matinée, le soir *le Beaumont* est parti ; ce port a cela de bon qu'on sort tous les jours de l'année. J'ai envoyé aujourd'hui un procès-verbal à M. le Duc de Praslin sur la préférence qui lui appartient sur le port du Sud-Est.

J'ai confié mes dépêches au Sr Maingard désigné par M. le Duc de Praslin pour être capitaine du port, qui par des prétentions à mon avis fondées n'a pas accepté cette destination. Il est à désirer pour le bien du service, que le Ministre lui accorde les grâces du Roi pour l'attacher au service du port, car nous n'avons personne ici capable de le remplacer.

Arrivée du navire de la Compagnie *le Duc de Praslin* venant de Bengale commandé par le Sr Roche.

J'ai reçu par le vaisseau *le Duc de Praslin* une lettre de M. Chevalier qui est un duplicata de celle qu'il m'écrit par le vaisseau *l'Heureux* parti de Bengale ; ce M. Chevalier commandant pour la Compagnie à Bengale parle dans sa lettre en homme d'Etat, en citoyen, en serviteur du Roi. Il a armé en conséquence de ma lettre du 20 juillet 1767 sans grand espoir de faire de bonnes affaires, dans cet armement qui en effet ne peut pas lui tourner à bien, car en même temps que M. Poivre lui écrit à peu près dans les mêmes termes que moi, il donne commission à Pondichéry d'envoyer pour le compte du Roi qui n'est point commerçant ne devant rien gagner sur les marchandises qui entrent dans la colonie pour son compte, les armements particuliers s'écraseront dans la concurrence ; une seule chose peut les sauver, c'est que s'il en faut croire le public tout est plus cher au magasin du Roi qualité pour qualité que dans les boutiques de détail, mais je n'ai pas sur cela des notions précises ; je suis fort trompé où M. Gonet a analysé tout cela : ce M. Gonet au reste est à mon sens une mauvaise tête, un fagot d'épine, un homme plein de vanité et de difficultés ; mais les intérêts du Roi sont bien entre ses mains, je le garantis pour un homme intacte du côté de la cupidité.

Du vendredi 4 mars.

Je suis l'homme du monde le plus étonné, M. Poivre m'écrit une lettre pour me prévenir qu'en conséquence de ses pouvoirs consignés dans nos instructions communes il renvoie M. Gonet en France ; le service du Roi y perdra et y gagnera en même temps ; il y perdra parce que M. Gonet dans son désintéressement était un porte respect¹ pour tous ceux qui environnent M. Poivre dans les affaires que leur cupidité pourrait déterminer ; il y gagnera par la suppression de mille difficultés que M. Gonet faisait naître par l'embarras des formes qu'il rapportait toujours beaucoup plus aux droits de sa charge qu'à ses devoirs.

Du samedi 5 mars.

J'ai attendu inutilement que le Conseil fit une démarche honnête pour arrêter le départ de MM. Deribes et Rivalz. J'avais calculé qu'en me voyant agir d'autorité, et réfléchissant sur le discours que je prononçai au Conseil le 13 février, rappelé dans celui du 23 du même mois, le Conseil sentirait qu'il ne s'agissait ici que d'attendre les ordres du Roi sur les matières en litige ; mais n'ayant entendu parler de rien, j'ai pris le parti d'écrire une lettre à M. Poivre pour le prévenir que MM. Deribes et Rivalz s'embarqueraient incessamment sur le bateau du Roi *l'Etoile du Matin* pour se rendre à l'île Rodrigue, et le prier d'ordonner que ce vaisseau soit pourvu de l'équipage nécessaire et des vivres suffisants pour ce voyage ; je l'ai prié en même temps de faire embarquer aux dépens du Roi les vivres pour ces deux messieurs et pour un détachement de 20 hommes de la Légion que j'envoie en détachement à Rodrigue.

J'ai donné ordre à M. Dubreuil de marquer en chantier du Roi les pièces de bois de charpente et la quantité de plancher à couvrir nécessaire pour rétablir et augmenter la maison du Roi en cette île occupée par le commandant.

J'ai reçu vers midi une grande lettre de M. Poivre datée de ce jour, dans laquelle il me copie mot-à-mot l'article 14 de l'ordonnance sur les enregistrements et les représentations à faire par les Conseils supérieurs ; je connaissais cette ordonnance et l'article qu'il me cite, mais elle ne me paraît pas applicable au cas présent, le Roi n'a pas entendu sans doute que ses Conseils supérieurs seraient les maîtres de porter le trouble et l'anarchie dans ses colonies et que le Commandant en chef ne serait pas en droit d'arrêter le cours d'une trame qui tend à renverser et à faire méconnaître l'autorité. Je serais indigne de la confiance dont le Roi m'a honoré si la crainte de déplaire ou de perdre ma place m'empêchait de réprimer de pareils attentats.

Je réponds très succinctement à M. Poivre sans entrer dans aucune discussion avec lui. C'est à M. le Duc de Praslin à qui je répondrai article par article à la lettre de M. Poivre, car c'est à lui seul que je dois rendre compte de ma conduite. Si M. Poivre jouait ici le rôle qui lui convient qui est celui d'intendant je m'expliquerais clairement avec lui ; mais puisqu'il lui a plu de préférer de faire corps avec le Conseil en sa qualité de président, il est devenu partie dans cette affaire, je ne puis plus agir qu'en commandant.

J'avais retardé sous prétexte du départ des vaisseaux pour l'Europe, celui de *l'Etoile du matin* pour Rodrigue, espérant que le Conseil considérant le désagrément qu'il occasionne à deux de ses membres, se rendrait par une démarche honnête envers moi aux termes du discours que je prononçai au Conseil le 13 février, et alors, comme j'ai eu l'honneur de le marquer à M. le duc de Praslin par ma dépêche n°5 du *Beaumont*, je me serais borné à exiger que M. Deribes et M. Rivalz s'abstinssent de siéger au Conseil jusqu'à la réception des ordres du Roi ; mais le Conseil n'ayant pas fait cette démarche, je ne puis plus mettre un tel tempérament dans cette affaire, qui serait imputé à timidité et à faiblesse, surtout après la lettre de M. Poivre. Il y a cependant eu tant de différence dans la conduite de M. Deribes et M. Rivalz depuis l'acte du 23 février, que c'est par cette raison que je suis déterminé à en mettre dans la conduite que je vais tenir avec eux ; M. Deribes attendra les ordres du Roi sur son habitation, et M. Rivalz les ira attendre à Rodrigue ; il a le cerveau fait de telle façon qu'on ne pourrait pas le laisser ici sans le plus grand inconvénient.

¹ Un porte-respect : Une arme qui impose, ou Une marque extérieure de dignité ou Une personne grave et sérieuse dont la présence en impose. (Dict. Acad. Française, 1835)

Du dimanche 6 mars.

J'ai encore pris des informations par quelques passagers venus sur *le Bellecombe* et par les officiers de ce navire au sujet du blé qui peut rester à Bourbon ; ils s'accordent tous à dire qu'il y en a encore plus dans les magasins du Roi et des particuliers qu'il n'en a été envoyé ici ; cela ne résout pas tout à fait le problème de la différence qui se trouve entre la lettre de M. Desforges qui en annonçait deux millions, l'état envoyé par M. de Crémont qui en annonçait un million six cent milliers, et la dernière lettre dudit Sr de Crémont par laquelle il marque que nous ne pouvons compter que sur huit cents milliers qui en effet sont parvenus dans les magasins de cette île ; mais cela fortifie beaucoup le soupçon que j'ai eu que M. Poivre cherchait à mettre mal à propos le gouvernement en sollicitude sur l'article des subsistances, il faut que M. de Crémont se soit prêté à cela et que M. de Bellecombe s'en soit trop rapporté à lui.

On m'a dit que M. Fréon conseiller à Bourbon arrivé ici par *le Bellecombe* sous prétexte de venir acheter des meubles dont l'île de Bourbon n'est pas plus dépourvue que celle-ci, y était venu pour un tout autre objet ; quoique l'harmonie paraisse jusqu'ici bien établie dans l'île de Bourbon, on prétend qu'il y a quelque fermentation dans le Conseil, et que M. Fréon est venu ici pour y prendre langue, et je me rappelle à ce sujet que pendant que M. de Bellecombe était ici, ayant été quelquefois témoin que M. Poivre et moi n'étions pas de même avis, il lui est arrivé de penser comme moi et de s'en expliquer ainsi avec M. Poivre, et l'on m'a assuré depuis que M. Crémont avait reçu alors une lettre de M. Poivre qui lui marquait de se méfier de M. de Bellecombe qui paraissait être tout à fait dans mes principes, c'est-à-dire de vouloir prendre toute l'autorité. Je crois que M. de Bellecombe n'a pas plus d'envie que moi d'étendre ses limites, mais qu'il est bien aise que chacun reste dans les siennes : si ce qu'on dit du Sr Fréon est vrai, j'aurais fait une grande faute d'envoyer le Sr Rivalz à Bourbon.

Du lundi 7 mars.

Voilà plusieurs jours de suite que M. de Clonard [Clouard] se plaint que son armement ne va pas ; lorsqu'il fut décidé le 17 et le 18 janvier que ce voyage était utile et qu'il serait fait, on compta qu'il faudrait 15 jours pour mettre la flûte dehors : le transport des planches nécessaires à cet armement le retarda quelques jours ; mais quel peut être la cause de l'inaction où l'on reste aujourd'hui sur le départ de ce vaisseau ; M. Poivre convient de son utilité, de sa nécessité ; je ne serais pas surpris dans les principes que je lui connais que cette nécessité même ne fut la cause qu'on ne s'en occupe pas.

Du mardi 8 mars.

J'ai écrit un billet à M. Poivre pour le prier d'ordonner qu'il soit embarqué sur le bateau du Roi *l'Etoile du matin*, des vivres pour trois mois pour un détachement de vingt hommes destinés pour tenir garnison à Rodrigue, avec quatre quarts de farine, six caisses de vin et un quart de lard pour le compte du Roi, cette subsistance de première nécessité me paraît suffisante pour M. de Rivalz dans un lieu où il aura la table du commandant assez bien servie par l'abondance de la chasse, de la pêche et de la tortue.

M. Poivre m'a fait répondre verbalement par M. Durameau [Ardibus du Rameau²] qu'il ferait embarquer pour six mois de vivre pour l'équipage et pour le détachement. Cette précaution de sa part vient à l'appui des fausses propositions avancées dans ses lettres sur le danger de la saison.

J'apprends par M. Cailleau que M. Poivre lui a donné un grand état à remplir pour les besoins de M. Rivalz, il consiste en nappes, serviettes, couverts, cuillères à ragoût, assiettes, couteaux, casseroles, et généralement tous les meubles d'un ménage ; c'est encore pour rendre la dépense faite à ce sujet pour le compte du Roi un objet important, tandis que de bon compte elle devait se réduire à fort peu de chose puisqu'en pareille occasion un homme sait prendre dans sa maison ses besoins, et que d'ailleurs il aurait trouvé tout cela dans la maison du Sr Julienne commandant de l'île ; mais la passion gouverne tout ici.

² Ardibus du Rameau ou Ardibus Duramo

J'apprends que les six mois de vivre pour *l'Etoile du matin* ont été un sujet de plaisanterie pour tous les marins pratiques de cette navigation, si bien que M. Poivre les a réduits à trois selon ce qui s'est pratiqué depuis qu'on fait ces sortes de voyages.

Le Ch. de Maudave est venu chez moi me demander la permission de partir pour France, je la lui ai accordée de bon cœur ; ce sera un bien mauvais sujet de moins dans cette île : mais par malheur il reviendra car il y a acquis propriété si l'on peut appeler propriétaire celui qui doit beaucoup plus que la valeur de son fonds. J'ai lieu de croire qu'il ne s'attendait pas à trouver chez moi tant de facilité pour son départ. Ce petit homme se croit fort redoutable et comme il s'est mis à la tête des contradictions que j'ai rencontrées dans la marche du service du Roi, il est assez clair pour moi comme pour tout le monde qu'il est député par M. Poivre pour aller échauffer la cabale qu'il a laissée à Paris : M. le Duc de Praslin ou je serais bien trompé voit clair dans toute cette intrigue, je ne dois pas être inquiet sur le dénouement.

Du mercredi 9 mars.

J'ai fait expédier des ordres à M. Rivalz et à M. Deribes, le premier pour embarquer et s'en aller à Rodrigue, et l'autre pour se retirer sur son habitation, et j'ai expliqué dans l'ordre du dernier que je mettais ce tempérament dans ce qui le concerne parce qu'il a reçu avec soumission les ordres qui lui ont été donnés de la part du Roi. Le Sr Rivalz a dit au major qui lui a signifié son ordre qu'il exigeait une escorte pour avoir l'air d'être forcé ; au moyen de quoi M. le major a envoyé chercher un caporal et deux hommes qui les ont suivis de loin.

Du jeudi 10 mars.

Nouvelles plaintes de la part de M. de Clonard sur le retardement de son départ, j'en écrirai un mot à M. Poivre.

Le Sr Le Roux consignataire du navire *l'Heureux* armé par M. Chevalier, m'a communiqué que ne voyant pas jour à se défaire à aucun prix de plusieurs objets de la cargaison de ce vaisseau, il prendrait le parti de les envoyer en France à l'adresse de la Compagnie des Indes pour être vendu sous son nom à la vente générale, sur le prix desquelles marchandises la Compagnie prendrait le bénéfice qu'elle jugerait à propos ; il a ajouté qu'il enverrait ces marchandises à son nom propre et sur ce qu'il m'a demandé d'écrire là-dessus une lettre au Ministre, je lui ai répondu que cela serait praticable si les marchandises passaient sous le nom même de M. Chevalier, parce qu'en adressant la lettre de M. Chevalier à M. le Duc de Praslin, je lui rendrais compte des arrangements subséquents ; mais dès qu'il la prenait sous son nom propre je n'avais rien à écrire à ce sujet : ce M. Le Roux pourrait bien faire entrer dans tout cela quelque intérêt personnel, je ne veux pas me mêler de ses affaires.

Du vendredi 11 mars.

J'ai écrit une lettre à M. Poivre pour savoir à quoi tenait le départ de la flûte du Roi *l'Ambulante* regardant cette opération comme très importante et instante en même temps pour que la flûte du Roi puisse faire à son retour un ou deux voyages de Madagascar ; il m'a répondu qu'il allait s'en occuper ; mais qu'il était égal pour ce voyage de partir en avril ou en février, et que pour conserver les hommes il valait mieux les garder ici que de leur faire battre la mer inutilement ; je crois que dans ce moment il a raison ; mais si la flûte avait été expédiée 15 jours après que son départ fut arrêté et déterminé, elle serait partie dans la bonne mousson comme *le Montmartel* et eut été de retour trois mois plus tôt.

Du samedi 12 mars.

J'ai reçu une requête qui m'a été adressée par le Sr Nevé en plainte sur le refus que fait M. Poivre de recevoir aux magasins du Roi quatre-vingt milliers de riz blanc provenant des traites de ses navires à Madagascar, tandis qu'il prend les riz portés par le navire *l'Heureux*, par la pale *la Dorade*, et ceux qui sont venus par le navire de la Compagnie *le Duc de Praslin* pour compte du capitaine Roche : j'ai écrit un mot à M. Poivre en lui envoyant cette requête en communication ; il l'a regardé et m'a répondu que

lorsqu'il aurait un moment de liberté il l'a prendrait en considération et y aurait tel égard que de droit. J'ai gardé copie de cette requête car je prévois qu'elle ne me reviendra pas.

M. de Cossigny est venu chez moi me communiquer que M. Poivre lui avait confié la direction du jardin du Réduit ; je l'aurais fort dispensé de faire cette démarche ; quand on a fait un acte de mauvais serviteur du Roi, il faudrait s'abstenir de paraître dans la maison de celui qui commande. Je crois que mon accueil lui a dit tout cela.

Du dimanche 13 mars.

Autre requête du Sr Nevé qui se plaint que le Sr Lousteau notaire lui refuse son ministère pour faire une procuration afin de poursuivre au Conseil du Roi la plainte formée par lui en déni de justice et en prise à partie contre le Conseil supérieur de cette île. J'ai envoyé chercher le Sr Lousteau qui a été assez embarrassé, et j'ai su par lui que les autres notaires qui sont en tout au nombre de trois, avaient également refusé de faire cette procuration. Si ce refus de la part des notaires de prêter leur ministère pouvait être autorisé, où serait la sûreté publique ? Le Conseil pourrait impunément aller contre les formes dans tous ses jugements sans que la partie lésée put se faire rendre justice. Le Sr Lousteau m'a dit enfin que pourvu que le Sr Nevé lui donnât le nom de son procureur, il ferait sa procuration.

Envoyé jusqu'à ce jour par le vaisseau de la Compagnie
le Duc de Praslin venant de Bengale.

Du lundi 14 mars.

M. de Clonard commandant la flûte du Roi *l'Ambulante* m'a demandé à faire faire à son bord une visite d'experts pour voir la disposition du vaisseau la plus convenable pour y loger le plus d'esclaves possible dans son voyage à Mozambique ; cette précaution me paraît bonne je l'ai approuvée, et je lui ai dit d'en parler à M. Poivre.

La journée s'est passée à cacheter les dépêches, à les envoyer à bord, et à attendre le départ du navire *le Praslin* qui définitivement ne partira que demain, parce qu'il lui manquait encore 30 ou 40 barriques d'eau.

Du mardi 15 mars.

Départ du navire *le Praslin*. J'ai donné ordre à M. de Vauquelin commandant de la rade de se transporter demain à huit heures à bord de la flûte du Roi *l'Ambulante* pour être présent à la visite d'experts qui en sera faite relativement aux dispositions à faire pour y loger le plus grand nombre de Noirs qu'elle peut contenir.

M. Fournier a été par mon ordre conférer avec M. Dubreuil sur le tracé des deux batteries adossées aux montagnes à droite et à gauche du port ; il est venu me rendre compte que M. Poivre opposait plusieurs difficultés à prendre les corvées des habitants pour remplir cet objet ; je m'y attendais car depuis le premier de janvier il retarde ces corvées sous différents prétextes. Cependant il n'y en a aucun qui puisse empêcher un habitant ayant trente Noirs devant corvée, qui par conséquent doit soixante journées aux travaux du Roi, de fournir deux Noirs à demeure pendant un mois. Tous les habitants avec qui j'ai raisonné sur cet arrangement conviennent que c'est la forme la moins onéreuse pour eux et celle qui peut s'exécuter dans tous les mois de l'année sans inconvénient pour la culture. M. Dubreuil et M. Fournier conviennent que c'est la forme d'employer les corvées la plus avantageuse pour les travaux du Roi ; ainsi il faudra que cela soit exécuté malgré les oppositions de M. Poivre : il est cependant important de voir de quelle manière il s'y prendra pour établir ses oppositions car depuis longtemps il est clair qu'il n'est occupé qu'à mettre des entraves à tout ce qui peut être relatif à la défense.

Du mercredi 16 mars.

J'ai fait demander hier dans les bureaux de M. Poivre l'ordonnance du Roi portant règlement du prix des marchandises d'Europe. M. Poivre a répondu qu'un commis absent pour la journée en avait emporté la clef. Je l'ai fait redemander aujourd'hui, M. Poivre a répondu qu'on l'avait cherché et qu'on ne la trouvait pas, mais que j'en pouvais faire prendre copie au greffe. Il n'y a rien de si impatientant que cette réponse de M. Poivre si souvent répétée ; il a trente commis à sa disposition qui sont les commis du Roi, et il se croit dispensé de me faire donner des copies des pièces de la législation, ainsi que des lettres communes dont il s'est rendu dépositaire au prétendu greffe de l'Intendance, et des ordonnances de police que nous avons rendues depuis notre arrivée. Je paye sur mes appointements deux secrétaires fort cher qui ne suffisent pas au service courant. J'attends impatientement que l'imprimerie soit montée, il faut espérer qu'alors elle me fournira copie de toutes les pièces de la législation.

La visite de *l'Ambulante* a été faite ce matin par experts, M. de Vauquelin y a assisté. Par les dispositions qu'on a prises cette flûte se trouve un des vaisseaux les plus propres à la traite des Noirs, et même à la traite des bœufs. La flûte *la Garonne* sera également beaucoup plus propre cette année qu'elle ne l'était auparavant à ces sortes de voyages ; mais le parti que j'avais pris de laisser des officiers de cet état-major constamment armés, ne sera pas praticable. Il faut revenir à l'ordre du Roi ou consentir à porter beaucoup moins de bœufs et d'esclaves, ce qui est impossible. Je voudrais fort que plusieurs officiers de la Marine demandassent à s'en retourner en France, car la moitié perd son temps ici et n'est d'aucune utilité au service du Roi sans compter la dépense de plus ; avec la moitié de leur état-major ces flûtes seraient plus que suffisamment armées pour la navigation qu'elles ont à faire.

J'ai écrit une lettre à M. Poivre pour l'exécution de l'ordonnance du Roi servant de règlement pour les marchandises d'Europe, et j'ai reçu réponse affirmative, il paraît qu'il est entièrement de mon avis : c'est en s'occupant de contradictions que l'on néglige les opérations les plus essentielles ; il y a six mois que celle-ci devrait être faite.

J'ai appris il y a quelques jours que la partie du Champ de Mars destinée à faire le parc d'artillerie et tout ce qui y a rapport, est concédé à différents particuliers pour y bâtir en augmentant la ville de ce coté-là, et je sentis d'abord tout l'inconvénient de ces concessions. M. Fournier m'a fait aujourd'hui des représentations à cet égard très judicieuses, je lui ai dit de les communiquer à M. Poivre parce qu'il faut nécessairement réunir ces terrains au Domaine, sauf à dédommager les concessionnaires, par d'autres terrains, et cela est d'autant plus facile qu'aucun particulier n'a encore borné son terrain.

Du jeudi 17 mars.

M. Poivre convient de la réunion au Domaine des terrains concédés au Champ de Mars.

J'apprends indirectement qu'il a été fait aujourd'hui une vérification des salaisons faites à Madagascar, et qu'il s'en est trouvé environ cinquante neuf barriques de quatre cents livres pesant d'avariées, et que pour éviter la perte totale de ces viandes, M. Poivre s'est déterminé à les faire sécher pour les faire vendre aux habitants qui les donneront en nourriture à leurs Noirs cultivateurs. Je crois que le manioc et le maïs sont une nourriture plus saine pour des esclaves que des viandes gâtées ; je crois qu'en pareil cas le plus sûr pour la santé des hommes est de les jeter à la mer : il faut sur cet objet consulter le médecin du Roi.

J'ai écrit une lettre à M. Denis La Coudraye pour lui demander communication du tarif rédigé par lui et par M. Deribes sur le prix des denrées et de la main-d'œuvre car tout le monde souffre du retardement du règlement nécessaire à ce sujet, et il faut qu'il y soit procédé incessamment. Ce règlement est une suite nécessaire de l'exécution de l'ordonnance du Roi sur le prix des marchandises d'Europe.

M. Dubreuil et M. Fournier ont été chez M. Poivre pour lui communiquer l'emploi des corvées dues par les habitants aux travaux du Roi, retardées jusqu'à ce jour par M. Poivre sur différents prétextes et perdues par là pour l'année dernière, car quand le Roi ne prend pas dans l'année, les corvées dues par les habitants, il n'y a plus moyen de les répéter ensuite sans nuire à la culture et par conséquent à la chose publique. M. Dubreuil est venu me dire de la part de M. Poivre que les corvées ne pouvaient pas être demandées aux habitants dans ce moment parce que tous les bras étaient nécessaires à la récolte du maïs et du riz. Comme il y a six mois et plus que M. Poivre retarde sous différents prétextes cette

contribution de main-d'œuvre que les habitants doivent aux travaux militaires, j'ai écrit à M. Poivre ce que je pense sur cet objet qui par sa nature est essentiellement de mon ressort. M. Dubreuil m'a dit aussi que pour l'exécution des batteries à droite et à gauche du port il lui fallait sur les travaux huit maçons de plus d'augmentation, et que M. Poivre les lui avait refusés formellement en disant qu'il n'y avait point d'argent à la Caisse, tandis que le 14 novembre dernier conférant avec M. Poivre, nous sommes convenus que l'on emploierait la somme attribuée aux bâtiments civils, et celle attribuée aux fortifications à leur destination, autant qu'il serait possible de se procurer matériaux et main-d'œuvre, et qu'en conséquence j'écrirais un billet à M. Dubreuil pour qu'il fit ses dispositions relatives.

Du vendredi 18 mars.

Copie du procès-verbal fait sur les aménagements à pratiquer pour rendre la flûte *l'Ambulante* plus propre à la traie des Noirs m'ayant été remis hier soir par M. Ardibus, j'ai écrit ce matin à M. Poivre pour lui dire qu'en conséquence de ce procès-verbal nous étions dans la nécessité de réduire l'état-major de cette flûte conformément à l'article 4 de nos instructions, la moitié des chambres de ce vaisseau étant supprimées, et la grande chambre destinée à loger les négresses, et je l'ai prié de me donner son avis là-dessus. Il est quatre heures après midi et je n'ai point encore de réponse à cette lettre non plus qu'à celle que je lui ai écrite hier au sujet des corvées dues par les habitants aux travaux du Roi.

M. de Vauquelin nous a adressé une lettre commune pour nous faire entendre qu'en supprimant la moitié des chambres de son vaisseau, il serait en état de porter 70 ou 80 bêtes à cornes de plus. Tout cela tend à la réduction des état-major, qui en effet sont trop forts de moitié, et je voudrais fort que la moitié des officiers de la Marine demandent à repasser en France, car ils ne sont d'aucune utilité à la colonie, ils n'acquièrent dans cette navigation aucune connaissance utile aux opérations de la guerre prochaine, ils vont souffrir par les dépenses forcées que leur séjour à terre leur occasionnera ; cela fait un nombre de mécontents, ils seraient beaucoup mieux dans les ports de France.

Il y a plusieurs jours que M. Fournier a demandé vingt Noirs pour transporter le bois de l'artillerie à mettre en œuvre, du parc au bois à la charronnerie ; M. Ardibus les lui a promis ; ils ont été retardés depuis sous différents prétextes, et définitivement M. Poivre a défendu de les fournir ; M. Fournier vient de m'en rendre compte. J'ai écrit un billet à M. Poivre pour le prier de faire fournir ces vingt Noirs demain matin, ce n'est que l'affaire d'un jour. L'opposition que M. Poivre met à l'avancement des travaux militaires se manifeste dans les plus petites choses, en attendant, les bois marqués pour l'artillerie sont consommés tous les jours par la marine au rapport de M. Fournier.

J'ai reçu à la fin du jour la réponse de M. Poivre au sujet de l'état-major de la flûte *l'Ambulante* ; il est comme moi d'avis de nous renfermer dans ce qui nous est prescrit par l'article quatre de nos Instructions ; c'est-à-dire de désarmer la moitié des deux flûtes. En conséquence j'ai écrit une lettre à M. Clonard, et je lui ai adressé des ordres de désarmement pour trois officiers et un garde de la marine ; il en sera usé de même pour la flûte *la Garonne* à son prochain départ. Il me marque aussi que les bois de l'artillerie seront charriés.

M. Poivre a répondu en même temps à ma lettre d'hier au sujet des corvées ; sa lettre présente plusieurs difficultés dont il m'a demandé la solution : mais M. Dubreuil que j'ai fait appeler aussitôt, m'a dit que dans une conférence qu'il avait eue ce matin avec M. Poivre il avait répondu à tout. Pourquoi M. l'Intendant me fait-il dans sa lettre les mêmes objections que M. Dubreuil avait résolues. Je répondrai demain matin à la lettre de M. Poivre dans ce qui regarde seulement l'objet des corvées destinées aux travaux militaires. Il paraît que nous sommes d'accord sur tout, et j'espère que le premier du mois prochain nous commencerons à travailler aux deux batteries, et cet ouvrage le premier qui aura été fait depuis notre arrivée tiendra lieu des réparations ordonnées dans nos instructions aux batteries établies sur la côte lesquelles n'entrant point dans le nouveau projet de défense, n'ont pas dû être réparées.

J'observe que dans la conférence de M. Poivre avec M. Dubreuil ayant été question d'emmancher des outils pour donner aux Noirs de corvée, M. Poivre a proposé à M. Dubreuil les anspechs³ venus du

³ Anspech ou Anspec, barre d'anspec : levier des canonnières.

Grand Port pour l'artillerie sur la demande de M. Fournier. Je ne puis pas m'empêcher de voir un désir constant de laisser manquer le service militaire, car ces anspechs sont des armes de première nécessité pour l'artillerie.

M. Dubreuil s'est chargé de faire amancher les outils, de faire reconnaître le lieu dans l'Enfoncement des Prêtres où on pourrait couper des gaulettes pour faire caser les Noirs ; il est convenu en même temps avec la quartier-maître d'un sergent de la Légion propre à être piqueur : il s'est chargé de faire faire d'ici au premier du mois une cabane pour enfermer les outils la nuit et pour mettre le piqueur à l'abri de la plus grande ardeur du soleil du jour ou de la pluie. Il avait déjà levé toutes ces difficultés en conférant avec M. Poivre. J'en confirmerai la solution en lui écrivant demain, et j'espère que tout sera convenu.

Nous avons eu conseil de guerre pour juger un déserteur arrêté sur le navire de la Compagnie *le Duc de Praslin*, le soldat a eu la tête cassée. Au même conseil de guerre a été jugé un procès instruit contre un soldat du détachement embarqué sur le navire particulier *le Doyard* sur la plainte de M. d'Albergaty ; mais cet homme ayant été reconnu pour avoir l'esprit aliéné depuis plusieurs années, ce qui a été prouvé clairement au procès, il a été absout.

Du samedi 19 mars.

J'ai écrit une dernière lettre à M. Poivre sur l'objet des corvées, j'espère qu'il se déterminera enfin à les faire fournir pour le premier du mois prochain, et que pour cet effet il enverra incessamment les ordres dans les quartiers.

L'ordonnance du Roi sur le prix des marchandises d'Europe, et l'ordonnance provisoire que nous avons rendue sur les cantines, ont été affichées de nouveau ; et nous avons rendu une ordonnance portant 8 et 6 % de bénéfice en sus pour les marchands en détail. Il manque à cela une quantité d'exemplaires du tarif que nous avons fait dresser sur les factures de la Compagnie des Indes, pour être affiché dans toutes les boutiques de détail, et un extrait de l'article des boissons pour être affiché dans les cabarets ; mais M. Poivre m'a fait dire qu'il n'avait point assez de commis pour faire ces écritures, cependant sans cela celui qui violera la loi ne pourra pas être puni puisqu'il n'en connaît pas bien l'application. C'est une chose cruelle d'être toujours en soupçon ; il y a grande apparence que le Sr Challan et quelques autres personnes attachées à M. Poivre ont un grand intérêt à ce que ce tarif ne soit pas suivi, et voila sans doute pourquoi il ne se trouve pas assez de commis pour en faire des exemplaires.

M. Poivre a déjà donné plusieurs ordres au magasin d'artillerie pour livrer des fusils à des habitants, soit à vendre soit à prêter. Quand on n'a que sept ou huit cents fusils dans une salle d'arme pour toute ressource en temps de guerre, il faut les conserver comme la prunelle de l'œil. J'avais déjà parlé de cela à M. Fournier pour qu'il en parlât à M. Poivre ; il m'est cependant venu encore un billet aujourd'hui pour le viser que j'ai refusé. J'ai été obligé d'en user ainsi pour la poudre. Sans cette attention je me trouverais dans trois mois sans poudre ni fusils.

Du dimanche 20 mars.

J'ai fait prier M. Dubreuil de passer chez moi. Il a la goutte, M. Ysarn est venu à sa place. Je lui ai répété tout ce dont nous sommes convenus avec M. Dubreuil dans notre conversation du 18 au soir sur les préparatifs à faire pour l'emploi des corvées des habitants dues aux travaux du Roi. Je crois avoir mis enfin les choses dans un tel état de clarté que si ces travaux ne commencent pas le premier du mois prochain, celui par qui ils seront retardés sera vu à découvert.

J'ai été visiter la salle d'arme ; j'avais donné ordre de remettre à la Compagnie toutes les armes non recevables, c'est-à-dire assez mauvaises pour ne pouvoir être réparées, cela n'est point encore fait. Il n'y a que deux armuriers employés aux réparations et à l'entretien, cela ne suffit pas dans un pays où la rouille dévore tout, et j'ai ordonné que rien ne fût épargné pour mettre et entretenir les armes dans le meilleur état possible en observant sur cela les principes d'économie dont il est si important de ne point s'écarter dans cette administration.

J'ai fait ce matin la revue et l'inspection des Noirs de détachement dont tout le monde s'était emparé, de manière que depuis notre arrivée il n'a pas été possible d'envoyer un détachement dans les bois à la chasse des Noirs marrons. J'ai fait la distribution de cette troupe et j'en ai réglé le service, tant pour les détachements qui sortiront régulièrement tous les quinze jours à commencer du premier du mois prochain, que pour le service intérieur du port.

Du lundi 21 mars.

Le Bureau de Commerce avait demandé par requête au mois de septembre dernier la concession à la gauche du port pour y construire un hôpital et une nègrerie, et après avoir délibéré là-dessus avec M. Poivre, nous répondîmes par une lettre commune négativement pour l'hôpital, mais affirmativement pour la concession. Il n'en a pas été question depuis jusques au 16 du courant que je reçus une lettre du Bureau de Commerce à ce sujet. J'ai communiqué hier à M. Poivre mes réflexions sur cette concession, il m'a répondu aujourd'hui avec humeur ; mais le Bureau de Commerce ne prétend faire sur ce terrain que des cases à nègres, un hangar pour mettre des effets de marine, et le parc de ses bois. J'ai répondu au Bureau de Commerce que dès qu'il n'avait point d'établissement permanent à faire, je lui offrais l'usage de ce terrain pour y bâtir ses cases et son hangar ; mais qu'avant de faire de concession en toute propriété, il nous fallait avoir pris un plan fixe sur l'étendue qu'il convient de laisser prendre à cette ville et les limites qu'il faut lui fixer, ainsi que pour les bâtiments publics nécessaires aujourd'hui ou à prévoir. Le Bureau de Commerce m'a répondu que dans ce cas, il verrait à trouver un autre terrain ailleurs.

J'ai écrit à M. de Bellecombe en réponse à sa lettre du 30 janvier dernier.

Du mardi 22 mars.

J'ai écrit à M. Poivre au sujet de l'assortiment des effets de traite embarqués sur la flûte du Roi *l'Ambulante* allant à Mozambique, qui me paraissent insuffisants pour cette traite. Je lui ai envoyé en même temps une note sur un assortiment convenable. Comment peut-on aller à Mozambique sans fer, tandis qu'on le manufacture ici et que c'est le meilleur effet pour la traite des esclaves ? Si le propriétaire des forges a un intérêt personnel à envoyer tout son fer dans l'Inde, c'est au gouvernement à l'empêcher ; il ne doit en être exporté de cette île, qu'autant que tous les objets de service sont remplis.

J'ai renouvelé la demande que j'ai faite à M. Denis La Coudraye le 17 du courant, du tarif dressé par lui et M. Deribes sur le prix des denrées et de la main-d'œuvre, qu'il m'avait promis pour le lendemain, et dont je n'ai point entendu parler depuis. Lorsque le pain et les marchandises d'Europe sont taxés dans une colonie, il faut que tout ce qui est du cru le soit en proportion.

Sur le soir M. Denis La Coudraye m'a remis ce travail que j'examinerai.

Du mercredi 23 mars.

Il m'a été rendu compte ce matin que le Sr Léry armé en second sur le senau *le Désir*, prisonnier en vertu d'un décret du Conseil, transféré des prisons à l'hôpital dans la salle de consigne pour cause ou sous prétexte de maladie, changé de salle dans la journée d'hier sur un billet équivoque du médecin Bourdier, au bas duquel est un ordre de M. Poivre, s'est évadé pendant la nuit. Sur quoi M. de Montvert a dressé procès-verbal de ce qui a été fait pour constater que cette évasion ne peut pas être reprochée à la garde de la Légion établie à l'hôpital.

Je remarque à ce sujet que ce jeune homme a été décrété de prise de corps trop légèrement sur une légère dispute qu'il a eue avec le Sr Brunel inspecteur de police, et que le Conseil ayant appris depuis qu'il appartenait par sa naissance à des personnes considérables, a craint de se compromettre en poursuivant cette affaire comme il l'avait commencée ; et M. Poivre et le médecin du Roi se sont compromis pour empêcher le Conseil de faire une plus grande sottise. Ici se montre l'esprit de M. Codère commissaire de police qui a cru qu'en manquant à un de ses commis, on manquait à la dignité de sa personne, et qui de son premier mouvement a suivi cette affaire comme une affaire d'Etat.

J'ai été visiter le projet d'établissement de l'artillerie au Champ de mars, il me paraît bien conçu relativement à mon projet de défense provisoirement, en attendant son exécution est propre à recevoir toutes les modifications que le Roi pourrait ordonner sur ce projet, j'ai observé particulièrement que conformément à mes ordres, M. Fournier s'était attaché de la manière la moins coûteuse.

En assistant régulièrement tous les soirs aux exercices de la Légion, je dois marquer ici qu'elle gagne prodigieusement en instruction, le soldat met de l'amour-propre dans l'exécution des manœuvres, sa conduite morale répond à cette disposition. J'ai fait avant-hier en sortant de l'exercice une harangue militaire de dix lignes sur les devoirs de tous chrétiens à l'approche de Pâques qui a eue grand succès ; cette troupe prend une forme et une tournure inconnue jusqu'à ce jour de l'aveu de tout le monde dans une troupe nouvelle levée, elle donne la plus grande espérance.

J'ai reçu réponse de M. Poivre à ma lettre d'hier sur la flûte du Roi *l'Ambulante* dans laquelle il entre dans le détail de l'assortiment destiné à la traite de Mozambique ; je savais comme lui que tout manquait dans les magasins de la Compagnie, mais il était nécessaire de constater que ce vide nuit aux opérations les plus importantes, parce que s'il est funeste dans ce moment, il est encore plus à craindre pour l'avenir. La lettre de M. Poivre exige encore un mot de ma part que je lui écrirai demain matin, après quoi nous aurons eu sur cet objet une communication suffisante.

Je remarque que la réponse de M. Poivre est la plus honnête que j'aie reçue depuis longtemps. J'ai lieu de penser que le Sr Challan y a mis plus d'aménité parce qu'il a craint que je ne changeasse la destination de la flûte sur laquelle je ne doute pas qu'il n'ait un gros intérêt par la liaison intime où je le vois avec le capitaine, et par le choix du supercargue qui est moins l'homme de la chose que l'âme damnée de M. Poivre.

Du jeudi 24 mars.

J'ai écrit une dernière lettre à M. Poivre sur *l'Ambulante* dont je crois qu'il sera content ; un seul article pourra lui déplaire, c'est que je lui propose de faire un arrangement, par lequel le Roi prenne dans ses magasins tout le produit de la manufacture de M. Hermans, et qu'ensuite le magasin du Roi fournisse le fer aux habitants et aux armateurs après qu'il aura été suffisamment pourvu aux besoins du service ; sans cela l'arbitraire et l'exclusif restent entre les mains de M. Hermans, homme très capable d'en abuser selon ses intérêts, ses passions, ou sa politique.

M. Denis de La Coudraye qui en l'absence de M. Deribes fait la fonction de procureur général comme dernier conseiller, est venu chez moi ; il m'a prié de défendre aux soldats de garde à l'hôpital de la Grande Rivière d'acheter des légumes des Noirs des habitants qui les portent au marché. La défense a été faite sur le champ. Il m'a dit que pendant la nuit les soldats sortaient des casernes par les dalos⁴ pratiqués au pied des murailles pour l'écoulement des eaux. A l'heure de l'exercice j'ai été visiter ces dalos, et la chose a été reconnue impossible. Cependant M. Denis de La Coudraye m'a dit qu'il tenait cela de gens dignes de foi qui l'avaient vu. Et ce n'était de sa part qu'un avis de précaution, car je n'ai point de connaissance que depuis notre arrivée il y ait eu tapage de nuit dans la ville où aucun soldat de la Légion ait été impliqué.

Je lui ai parlé du tarif des denrées et de la main-d'œuvre ; il m'a répondu comme fit M. Deribes le 11 février dernier qu'on [n'] attendait que le moment pour statuer là-dessus. Je serai obligé d'en écrire à M. Poivre car cela traîne trop en longueur. Et quoique ce règlement comme tout autre doit être fait par lui et par moi, je ne mettrai pas d'opposition à ce qu'il soit fait par le Conseil, car pourvu que le bien public s'opère il n'importe par quelle voie.

Du vendredi 25 mars.

Je ferai régler aujourd'hui ou demain la ration des Noirs de détachement de manière qu'il n'y ait point de double emploi à faire lorsqu'ils iront dans le bois pour la chasse des Noirs marrons ; double emploi qui a été fait constamment sous l'administration de la Compagnie des Indes et depuis notre arrivée ;

⁴ Dalos : égout, caniveau.

car en donnant les vivres à ces Noirs en riz et maïs le premier de chaque mois, on leur donnait encore des vivres en biscuit et en lard les jours qu'ils allaient en détachement.

J'ai une lettre détaillée à écrire à ce sujet à M. Poivre, car je prévois des difficultés de sa part.

Nous avons un chaland à faire construire pour embarquer les bœufs de Madagascar. Il y a vingt quatre jours que le Sr Glemet nous a remis ses observations sur la nécessité de ce chaland, qui de l'aveu de M. de Vauquelin et de tous les officiers de la marine, est d'une nécessité indispensable. M. Poivre n'a cependant fait aucune disposition à ce sujet dans le port, et la saison de la traite va s'ouvrir ; il faudra encore lui écrire à ce sujet. Il est évident par les observations du Sr Glemet et par les informations que j'ai prises là-dessus que la traite des bœufs ne peut être heureuse qu'avec le secours de ce chaland.

Si M. Poivre tendait à la prospérité de cette colonie, comment négligerait-il de si petits moyens qu'il a dans sa main et qui sont si essentiels ?

Je lui parlerai aussi dans cette lettre des billets royaux qu'il faut mettre sur la place ; des séances du tribunal terrier qu'il faut faire commencer la plus tôt possible ; d'un règlement à faire pour faire les grands chemins ; d'une ordonnance à rendre sur les bois et les réserves du Roi, car si elles sont faites au poste Jacotet suivant nos Instructions, nous devons faire cesser les défrichements des particuliers dans cet endroit qui continuent avec force.

Du samedi 26 mars.

J'ai écrit une lettre à M. Poivre sur les vivres des Noirs de détachement pour éviter tout double emploi dans leurs courses réglées sur les Noirs marrons. Je lui en ai écrit une sur tous les objets dont il fait mention dans l'article précédent.

Du dimanche 27 mars.

J'ai fait ce matin la revue des ouvriers et des Noirs du port et des travaux du Roi. J'ai tout formé en compagnies, par division, subdivisions et escouades, cela formera le corps d'artillerie des Troupes nationales, tous ces Noirs ayant été exercés au canon pendant la dernière guerre, et tous les ouvriers à règle et à compas étant plus propres que les autres à ce genre d'exercice. En attendant qu'il y ait un polygone établi, cette troupe sera exercée tous les dimanches matin à la marche et aux différents pas de l'infanterie.

Je suis surpris que M. Poivre n'ait pas encore répondu à ma lettre du 24 du courant concernant la flûte du Roi *l'Ambulante*, ce vaisseau devant partir après demain ; je ne puis pourtant pas faire ses expéditions sans avoir son avis, car il est sensé connaître par son expérience propre, tout ce qui est relatif au voyage que va faire ce vaisseau du Roi ; mais peut-être ne serait-il pas fâché qu'il lui arrivât accident de mon chef, car par là la colonie ne serait pas secourue, ce qui pourrait bien entrer dans ses projets, et le Ministre aurait à s'en prendre à moi, ce qui mettrait le comble à sa satisfaction ; mais la flûte ne partira pas sans qu'il n'ait expliqué sa pensée sur les précautions à prendre pour les prohibitions établies dans les colonies portugaises.

Du lundi 28 mars.

Le bateau *l'Union* est entré dans le port chargé de bois exploités au poste Jacotet par M. Reminiac qui le fournit au Roi. On m'a dit hier qu'il le prenait sur les terres non concédées à coté du morne Brabant. J'ai éclaircissement à prendre là-dessus ; mais en attendant j'observe que M. Poivre ayant une adjudication à faire pour la fourniture des bois du Roi, c'était une opération nécessaire immédiatement après notre arrivée ; qu'il l'a retardée longtemps sous différents prétextes, malgré les sollicitations réitérées de M. Dubreuil, et qu'en voulant y procéder, au lieu de faire publier et afficher cette adjudication pour la mettre au rabais, il se contente de la proposer à trois particuliers ; savoir M. de Modave ou ses représentants, MM. de La Roche et Reminiac associés, et M. Le Roux, trois grands propriétaires liés d'amitié et d'intérêt dans l'occasion : de façon que ces trois particuliers ayant fait leur soumission pour la forme, chacun à un prix différent, la fourniture a été adjugée au Sr Le Roux et partagée entre les trois, de manière qu'actuellement les bois sont exploités indifféremment par M. de

Modave, par M. de Remignac, ou par M. Le Roux ; mais si M. Remignac exploite sur des terrains non concédés au poste Jacotet, c'est une fraude, et s'il force l'exploitation de terrains qui lui ont été concédés dans cet endroit-là, comme ses concessions sont postérieures à l'édit du mois d'août 1764, nous devons faire suspendre tout défrichement dans ce lieu jusqu'à ce que nous ayons prononcé sur les réserves du Roi, et sur la réunion au Domaine des concessions faites après l'édit. Il se trouve précisément que j'ai écrit une lettre à M. Poivre à ce sujet dont je n'ai point encore réponse.

Sur le soir j'ai reçu de M. Poivre une réponse vague à la lettre dont j'ai parlé qui annonce le caractère d'un homme toujours impatienté quand il voit que je m'occupe des objets de l'administration qu'il voudrait régir à son gré et exclusivement ; il me répond négativement sur l'arrangement que je lui ai proposé par la même lettre pour l'entretien des Noirs de détachement, sous prétexte dit-il que je m'en suis emparé, et que c'était à lui à se mêler de cette troupe et à l'avoir à ses ordres. Je crois lui avoir expliqué assez clairement dans ma protestation du huit janvier contre l'arrêt du Conseil du 23 décembre comment et pourquoi ces Noirs devaient être aux ordres du commandant général. C'est une lettre à laquelle je serai encore obligé de faire une réponse détaillée.

Par la même lettre il m'assure qu'il y aura un chaland de fait pour envoyer au Fort Dauphin par le premier voyage de *la Garonne*, chose dont je doute beaucoup, car je le crois fort peu occupé des moyens de faire prospérer cette colonie.

M. Poivre m'a écrit en même temps une autre lettre par laquelle sans vouloir répondre à la mienne du 24 de ce mois il prend prétexte d'une conversation qu'il a eue avec M. Clonard pour me dire son sentiment sur la nature des ordres à donner pour la mission de la flûte du Roi *l'Ambulante*, et il s'accorde parfaitement avec moi sur ce que je lui ai marqué à ce sujet.

Du mardi 29 mars.

J'ai fait dresser les ordres pour M. Clonard, commandant la flûte du Roi *l'Ambulante* allant faire la traite à Mozambique. Je lui ai fait expédier un ordre ostensible pour aller faire la traite à l'ouest de Madagascar à la baie de Massailly ou à celle de Pombetoc [Bombetok]. Je lui ai donné en même temps une instruction particulière et secrète pour se rendre à Mozambique sous prétexte de relâche, et j'ai fait remettre une copie collationnée de ces deux instructions à M. Poivre selon l'usage que je me suis imposé dès le commencement, pour savoir si elles s'accordent avec celles qu'il a données au supercargue ; il m'a répondu qu'il les trouvait très bien, qu'il n'y avait rien à changer, et qu'elles s'accordaient avec celles qu'il donnait au supercargue ; mais il ne me les a pas communiquées.

Du mercredi 30 mars.

Je suis parti ce matin pour aller visiter la montagne dans l'Enfoncement du port à la gauche du piton appelé Le Pouce. Journal de reconnaissance à l'article de ce jour.

J'ai découvert quatre ruisseaux sur cette montagne qu'on m'a assuré couler toute l'année, et dont les eaux vont se jeter dans l'Anse Courtois. Nous avons observé qu'il n'y aurait rien de si aisé que de réunir ces eaux et de les porter du côté du port, c'est un objet qui n'a jamais fixé l'attention de mes prédécesseurs et qui échappa à La Bourdonnais parce qu'il imagina de faire un canal pour porter l'eau de la Grande Rivière ; les sources découvertes par M. Fournier le [*un blanc*] novembre dernier dont j'ai envoyé procès-verbal au Ministre, et la réunion des eaux qui coulent du sommet dans l'Anse Courtois doivent fournir au port toute l'eau nécessaire. L'objet militaire de ma course est traité dans mon journal de reconnaissance.

Du jeudi 31 mars.

Un particulier s'est réclamé de moi pour faire courir après dix Noirs et deux négresses qui ont déserté de son habitation ; j'ai fait partir sur le champ les deux escouades de Noirs de détachement qui ne devaient partir que demain premier avril. Je m'attendais après la lettre de M. Poivre du 28 du courant de trouver de grandes difficultés dans la distribution des vivres, mais il n'y en a point eu parce que le

Sr Boybelleau à qui je l'ai conseillé a été lui parler du malheur qui lui était arrivé et qui n'a pas voulu avoir l'air de retarder un secours que j'offrais sur le champ.

Le Sr Merven, capitaine du port, m'a dit ce matin qu'il avait imaginé un moyen de mettre les Noirs du Roi en uniforme, c'était d'employer à les habiller la gratification que la Compagnie avait accoutumé de leur donner par mois, qui leur est due depuis près d'un an, et que M. Poivre doit leur faire payer incessamment. Sa proposition me paraît bonne, car cet argent serait employé à les soûler, il vaut mieux l'employer à les habiller, surtout en uniforme qui est une chose qui les flatte par la distinction que cela leur donne sur les autres esclaves ; c'est ici le seul moyen de mettre de l'émulation parmi eux, ce moyen a toujours réussi et n'a jamais eu d'inconvénient, j'ai approuvé son idée, mais je lui ai recommandé de n'en pas parler à M. Poivre, crainte qu'il ne change de disposition et que cela ne privât les Noirs de leur gratification.

Il est bien étonnant qu'après la lettre que M. Poivre m'a écrite le 28 du courant au sujet des Noirs de détachement qui sont ici les Noirs distingués et privilégiés, dont la plupart sont libres et ont acquis leur liberté par le nombre de leurs captures. Il se détermine aujourd'hui à payer aux esclaves du port et des travaux les arrérages de leur gratification. J'ignore en quoi elle consiste, mais à coup sûr elle est dans le cas d'être réduite lorsqu'on la paye en piastres ; je prévois que M. Poivre fera la gaucherie de la payer sur le pied que la Compagnie la payait en billets.

[**Fin du journal du gouverneur Dumas du mois de mars 1768**]

* * *